Lire en dernière page

LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

ÉDITION NEUCHÂTEL/JURA

No 126 - Samedi 4 juin 1966

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., **La Chaux-de-Fonds:** Parc 103 tél. réd (039) 3 10 88, tél adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313 - **Lausanne**: Saint Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 **Genève** Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 3.50, 3 mois Fr 10.— 6 mois Fr 20.—, 1 an Fr 40.— LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt - Rédacteurs Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds) Octave Heger (Lausanne) Louis Piguet (Genève).

Vieille coutume

La traditionnelle bénédiction de l'Alpe est proclamée chaque soir à Engelberg, comme le veut une vieille tradition.

Fribourg: Les fâcheuses conséquences des querelles intestines du Parti conservateur

Une crise qui s'accentue

En termes très clairs, l'éditorialiste de la « Liberté » vient de se rallier à ceux qui, au sein même du Parti conservateur, préconisent le remplacement des quatre conseillers d'Etat conservateurs actuels par des hommes nouveaux.

Rompant avec le silence qu'il s'est imposé depuis plusieurs mois sur les affaires de la politique cantonale, M. P. Barras estime en effet que « ce que le peuple fribourgeois attend, c'est moins un renouveau des institutions et des lois. Après la grave crise manifestée ce printemps, il escompte un profond renouvellement des hommes appelés à revêtir sa confiance ».

Mais le peuple est-il si indifférent au renouveau des lois ? Le « rajeunissement des cadres » est-il vraiment tout ce que les citoyens désirent ? A vrai dire, M. Barras lui-même en doute, puisqu'il admet que « des forces nouvelles » sont à l'œuvre dans le canton. Or, ces forces ne se reconnaissent pas dans le Parti conservateur — et l'opération de chirurgie esthétique recommandée par M. Barras ne les attirera pas non plus. Quand les fondations vacillent, il est vain de ravaler la façade.

« Vieux de la vieille » ou néophytes, peu importe. Nous ne nous opposons pas à des hommes, respectables en eux-mêmes, mais à une politique — et celle-ci ne semble pas prête de changer.

Preuve en soit justement la nouvelle manœuvre que les dirigeants conservateurs s'apprêtent à lancer en vue de retarder encore l'adoption de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Reculade au pied du mur

Cette loi — serpent de mer quitte son Loch Ness : elle fait surface, elle va retourner incessamment en deuxième lecture devant la Commission parlementaire avant d'être enfin transmise au Grand Conseil. Ce dernier, vu la solennité de l'événement, se réunira même en session extraordinaire à la fin juin pour l'examiner tout exprès.

Mais la nouvelle loi sur les droits politiques sera-t-elle en vigueur le jour des élections générales de décembre ? Certains en doutent, et, enfourchant ce prétexte qu'ils ont fabriqué en cinq années d'attentisme, les chefs du Parti conservateur proposent maintenant de ne pas débattre de la loi — qui comporte 250 articles — mais d'adopter une simple « novelle » contenant deux dispositions élémentaires : l'une modifiant le quorum électoral, l'autre introduisant la possibilité d'apparenter les listes de candidats au Grand Conseil.

Les arguments avancés sont d'ordre juridique. Après avoir usé d'une tactique honteusement dilatoire tout au long de la législature, la « majorité » conservatrice se retranche maintenant derrière les délais constitutionnels — qui limitent désormais le temps dont les députés disposent pour doter le canton d'une nouvelle loi sur les droits politiques avant les élections générales de 1966.

L'intention politique est d'autant plus transparente que l'argumentation employée se retourne contre ses auteurs (elle est valable aussi bien contre le projet de loi que contre la novelle). Par crainte de diviser conservateurs et chrétiens-sociaux, le friable amalgame qui s'intitule « majorité » préfère reculer devant ses responsabilités : on renverrait la décision sur la future loi au nouveau Grand Conseil — voire à la nouvelle majorité de 1967. Dans l'intervalle, on s'accomoderait d'une loi provisoire.

Ainsi, de plus en plus, la majorité refuse d'agir : elle veut bien régner, mais elle renonce à gouverner. C'est se moquer du peuple : rappelons que la loi est en chantier depuis 1958 !

Manœuvre d'obstruction

Les artisans d'une obstruction de dernière heure font en effet valoir qu'il est important de voter la loi assez tôt pour sauvegarder le délai référendaire et que le vote d'une loi de 250 articles prendrait plus de temps que l'adoption d'un texte comportant deux ou trois articles seulement. Car on ne pourrait liquider en une session la première et la deuxième lecture de tant d'articles ; on le pourrait par contre si le projet portait sur deux ou trois articles.

A cela trois remarques.

1. La plupart des 250 articles de la loi sur les droits politiques représentent un progrès si nécessaire qu'ils ne suscitent aucune contestation. Seules quelques dispositions donneront lieu à d'âpres débats. Or les articles en litige se retrouveraient justement dans le projet de loi provisoire.

2. Rien n'empêche le président du Grand Conseil de convoquer le Parlement à une seconde session extraordinaire pour la seconde lecture du projet de loi ; cette session aurait lieu « entre les moissons et les pommes de terre », à la fin août. Elle serait de courte durée ; seuls l'un ou l'autre point précis demeurerait controversé.

Car si l'on réclame qu'un certain laps de temps sépare les deux lectures du projet de loi sur les droits politiques, on doit logiquement exiger semblable délai entre les deux lectures du projet de novelle, qui porterait justement sur les articles les plus discutés de la loi complète. La réflexion des députés n'est pas fonction de la quantité des articles à débattre, mais de l'importance, on veut le croire, des décisions à prendre. Cette importance est la même dans les deux cas.

3. Il est si tard déjà qu'on n'a aucune garantie quant à l'entrée en vigueur à temps pour les élections du 4 décembre d'une loi qui serait votée par le Grand Conseil en juillet. Aucune loi n'est à l'abri du référendum.

En effet — et peu importe ici que la loi ait 2 ou 250 articles — une demande de référendum valablement formulée aurait un effet suspensif, que le référendum aboutisse ou non. Elle obligerait le Conseil d'Etat à fixer un délai de trois mois pour la cueillette des 6000 signatures nécessaires. Ce délai se terminerait au plus tôt à la mi-octobre, plus vraisemblablement à la fin du mois. Il est impensable que l'administration puisse prendre en vingt ou dix jours les dispositions nécessaires si le référendum échouait. S'il réussissait, la consultation populaire ne pourrait avoir lieu avant le 4 décembre.

Des défaillances nuisibles

Dès lors, l'argument tombe, qui prétend que l'urgence requiert de voter la loi courte plutôt que la loi complète. Rien ne privilégie juridiquement telle solution plutôt que telle autre.

La loi sur l'exercice des droits politiques est plus qu'une simple loi électorale. Elle représente un progrès minimum sur la voie de la démocratie politique — et nous ne saurions admettre que l'on recule encore le vote de cette loi.

En retarder l'adoption serait d'autant moins acceptable que l'on n'aurait aucune certitude quant au moment où la loi serait enfin inscrite à l'ordre du jour du Grand Conseil !

Ce retard, hautement regrettable, du projet de loi est dû aux défaillances d'une « majorité » que s'accroche au pouvoir alors que ses divisions internes ne lui permettent pas de l'assumer vraiment. Les minorités ont dû combattre sans relâche pour que la loi voie le jour : elles n'ont pas à supporter les conséquences des inconséquences et des déchirements des conservateurs.

Le peuple de Fribourg attend cette loi depuis huit ans. Il ne comprendrait pas que l'ultime bataille d'arrière-garde à laquelle se livrent les desperados conservateurs réussisse à l'en priver plus longtemps encore.

Par contre, il comprendra fort bien, en raison des tergiversations des conservateurs et du mépris qu'ils affichent pour ses revendications les plus élémentaires que le chemin de la démocratie passe par le renversement d'une pseudo-majorité, de plus en plus incapable de se déterminer clairement sur les affaires publiques.

FRANÇOIS NORDMANN.

TROIS LAUSANNOIS SE TUENT EN MOSELLE

Jeudi soir, trois habitants de Lausanne ont trouvé la mort au cours d'une collision qui s'est produite sur la R. N. 4 ,entre leur automobile et une camionnette, à une centaine de mètres de la base aérienne américaine de Phalsbourg (Moselle).

Il s'agit de M. L. Bottelli, 50 ans, et de ses passagers M. et Mme Marcel Golay, âgés respectivement de 63 et 55 ans qui venaient de Verdun. Tous les trois ont été tués sur le coup. Le chauffeur de la camionnette, M. J. Schoubrenner, 37 ans, père de cinq enfants, sérieusement blessé, a été transporté à l'hôpital Saint-Joseph à Phalsbourg.

Le conducteur de la camionnette roulait à une allure modérée quand il vit surgir la voiture de sport de M. Bottelli, qui venait de faire un dépassement. L'automobile se jeta littéralement sur la camionnette et les débris des deux véhicules volèrent à une dizaine de mètres aux alentours.

Le problème des prix imposés

Les pourparlers qui ont eu lieu entre les organisations du commerce de détail privé, les grandes coopératives et Promarca (Union de fabricants suisses d'articles de marque), au sujet d'une nouvelle réglementation des prix et du marché d'articles de marque, n'ont pas permis de rapprocher les divers points de vue. La trêve conclue il y a deux mois a pris fin le 31 mai et n'a pas été prolongée. L'ultime réunion a eu lieu le 3 juin, sans que ni l'Union suisse des coopératives de consommation, ni la maison Denner n'aient pris des engagements à l'égard d'une nouvelle réglementation.

Pour leur part, les entreprises affiliées à l'Association des grands magasins suisses se sont réservé la liberté de fixer leurs prix de vente d'articles de marque de telle façon qu'ils correspondent aux conditions concrètes de concurrence.

Routes nationales et expropriations

Le Conseil fédéral a répondu à un député de Schwytz qui relevait que la construction des routes nationales surcharge fortement la Commission fédérale d'estimation en cas d'expropriation. Il en résulte de graves retards, de sorte qu'une nouvelle méthode de travail s'impose. Dans sa réponse, le Conseil fédéral signale que le Département des transports ainsi que le Département de justice et police examinent actuellement quelles dispositions de la loi de 1930 sur l'expropriation doivent être modifiées. Le Tribunal fédéral s'occupe aussi de la question.

Jusqu'à l'élaboration d'un projet de loi, les commissions d'estimation peuvent, comme le font déjà certaines d'entre elles, se constituer, avec leurs présidents et suppléants, en deux ou même trois sections et se répartir ainsi la tâche. Cela permettrait dans une certaine mesure d'accélérer la marche des affaires.

Cela s'est passé dans notre pays

LES DIABLERETS : Chute d'un avion. — A l'occasion d'un vol d'inspection des pistes d'atterrissage de montagne, un appareil de l'Office fédéral de l'air s'est écrasé sur le glacier de Zanfleuron, dans le massif des Diablerets, au moment de l'atterrissage. L'équipage s'en est tiré sain et sauf.

LUGANO : Night-Club fermé. — Le Département cantonal de police du canton du Tessin a ordonné la fermeture du Night-Club « La Piccionaia ». Une enquête a été ordonnée à la suite d'un reportage publié par l'hebdomadaire italien « ABC », qui contenait des affirmations et des photographies préjudiciables au bon renom de la ville de Lugano..

LAUSANNE : Noyade à l'étranger. — M. J.-M.-E. Spiro, licencié ès sciences commerciales et économiques de l'Université de Lausanne, s'est noyé en mer, au large de Copacabana, le 15 mai. Préparant une thèse de doctorat, M. Spiro s'était rendu au Brésil pour y étudier les banques de développement. Il ayait 29 ans.

PUIDOUX : Perte de maîtrise. — Vendredi, vers 8 h. 10, sur la route Vevey—Lausanne, au lieu dit « Sous le Dézaley », commune de Puidoux, Mlle Daisy Nicolier, 20 ans, de La Lécherette-sur-Château-d'Œx, circulait à vive allure au volant de sa voiture. Elle a, lors d'un dépassement, perdu la maîtrise de sa machine. Celle-ci s'écrasa contre la glissière bordant la chaussée, côté lac. Grièvement blessée, Mlle Nicolier a été transportée à l'Hôpital cantonal, à Lausanne, par l'ambulance de Chexbres. La voiture est démolie.

Berne: Ouverture du congrès des cheminots

Le congrès de la Fédération suisse suisse des cheminots (SEV) s'est ouvert vendredi à Berne. Il réunit plus de 600 participants. Le président du congrès, M. R. Michel, de Zurich, a évoqué dans son allocution d'ouverture les principaux problèmes du Syndicat des cheminots, et en premier lieu la question de la semaine de 44 heures.

Le Conseil fédéral est représenté par M. E. Anliker, vice-directeur de l'Office fédéral des transports, tandis que le conseiller d'Etat R. Bauder a pris la parole au nom du gouvernement bernois.

Le directeur de l'Office fédéral du personnel, M. Lobsiger, a souligné, au cours de la première séance, que la Confédération s'efforce de maintenir les traitements de ses fonctionnaires au niveau de l'économie privée. Les délibérations de la commission du Conseil national ouvrent cependant la voie à un compromis. Mais, a dit M. Lobsiger, « si votre revendication (semaine de 44 heures dès 1967) devait être admise par le parlement, je l'attribuerais au fait que vous avez refusé de vous écarter de la légalité et que, sous la ferme direction de votre président, le conseiller national Duby, vous avez renoncé à l'idée d'une grève ».

Quant au président de la Direction générale des CFF, M. Wichser, il a prononcé une allocution réservée sinon empreinte de pessimisme, du moins d'un certain souci, car il est probable que l'augmentation des dépenses continuera à être plus forte que celle des recettes.

PAVILLON DES SPORTS
LA CHAUX-DE-FONDS
DIMANCHE 5 JUIN,
À 10 H. 30
BASKETBALL

Olympic - Federale Lugano

Championnat suisse
ligue nationale A
DERNIER MATCH
DE LA SAISON
Prix des places habituel

Stade des Jeanneret
LE LOCLE
DIMANCHE 5 JUIN
À 15 H. 15

AARAU

Championnat
ligue nationale B
13 h. 30:
match des réserves

Tif 6566
Toscanelli
un plaisir sage...
et de longue fumée
10 pièces Fr.1.60
nouvel étui plat de 6 Fr.1.—

Grand choix
Prix avantageux
MEUBLES Leitenberg
TAPIS - RIDEAUX
La CHAUX-DE-FONDS
039/3 30 47 Grenier 14

Grand-Rue 4
Tél. 5 17 12
Vuilliomenet & Cie S.A.
ELECTRIQUES
INSTALLATIONS NEUCHATEL

VÊTEMENTS
sur mesures
Réparations
Transformations
MATHIEU
DONZÉ
TAILLEUR
Jardinière 15
Tél. (039) 2 98 33

CCAP
La CCAP
garantit l'avenir
de vos enfants
Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

Abonnez-vous à notre journal

PRÊTS
Discrets
Rapides
Sans caution
EXEL
Av. L.-Robert 88
La Chx-de-Fds
BANQUE EXEL
Tél. 3 16 12

OFFRES D'EMPLOI

didax
Centre de matériel didactique audio-visuel
engage

excellent représentant

pour développer ses contacts avec clientèle établie dans toute la Suisse. Il s'agit d'un poste extrêmement intéressant convenant à personne bilingue, sociable et persévérante, aimant la vente, douée de sens psychologique, jouissant d'une bonne culture générale.

Le candidat que nous cherchons sera bien rétribué, mais doit pouvoir organiser son travail en toute indépendance, être apte notamment à prendre des initiatives et en assumer les responsabilités. La maison participe à un fonds de prévoyance.

Si ce poste vous intéresse, demandez-nous un rendez-vous par téléphone (021 / 23 48 15) ou adressez votre offre manuscrite, avec photo, curriculum vitae, copies de certificats, en indiquant l'ordre de grandeur de vos prétentions de salaire, à la direction de DIDAX, escaliers du Grand-Pont 3, 1003 Lausanne.

Une discrétion absolue est garantie, aucun renseignement ne sera pris sans l'assentiment du candidat.

Pour son nouveau bâtiment des lits, de conception moderne (comprenant entre autres deux étages réservés aux malades privés), ainsi que pour ses annexes de gynécologie et son centre de paraplégiques),

l'**HOPITAL CANTONAL DE GENÈVE** cherche:

des infirmières et infirmiers diplômés

des infirmières-instrumentistes

des infirmières spécialisées en thérapie respiratoire

des aides-soignantes qualifiées

Travail à temps complet ou partiel. — Possibilités de logement pour les célibataires — Très bonnes conditions de travail.

Veuillez adresser vos offres à la direction de l'Hôpital cantonal de Genève, 1211 Genève 4.

SANDOZ
PLACE DE LA GARE
FEU: 18

Voyages en avion au
soleil de minuit
Visites de Copenhague et de Stockholm
Circuit de 6 jours en autocar à travers la Finlande et la Norvège au cap Nord
Voyages accompagnés, garanties
Airtour Suisse
Départs: 1er, 12, 15 et 26 juillet
Programmes et inscriptions:
LAVANCHY SA
TRANSPORTS ET VOYAGES INTERNATIONAUX
LAUSANNE
Rue de Bourg 15, tél. (021) 22 81 45

CRÉDIT
RAPIDE
DISCRET
COULANT
Meubles GRABER
AU BUCHERON

foma
LIBRAIRIE EN GROS
engage

un excellent représentant

pour entretenir ses bonnes relations avec les librairies de toute la Suisse.

Nous demandons: connaissance du français et de l'allemand, esprit d'initiative et persévérance, capacité de travailler indépendamment après mise au courant, bon vendeur sociable et psychologue.

Nous offrons: occupation variée et intéressante, situation stable avec possibilité de développement, ambiance de travail agréable, fonds de prévoyance et autres avantages sociaux.

Si ce poste vous intéresse, demandez-nous un rendez-vous par téléphone (021 / 23 68 15) ou adressez votre offre manuscrite, avec photo, curriculum vitae, copies de certificats, en indiquant l'ordre de grandeur de vos prétentions de salaire, à la direction de FOMA S. A., case ville, 1002 Lausanne.

Une discrétion absolue est garantie, aucun renseignement ne sera pris sans l'assentiment du candidat.

LES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE

ouvrent une inscription publique en vue de pourvoir deux postes de

chef de section

à la Division des usines et sous-stations de couplage du Service de l'électricité

Il s'agit de postes à responsabilités, faisant appel à d'excellentes qualités de technicien ou d'ingénieur technicien.

Ces postes permettent aux candidats de montrer des qualités de chef en dirigeant un personnel nombreux dont ils devront surveiller l'activité et la formation.

Il est exigé de bonnes connaissances d'exploitation, de l'entretien et du dépannage d'installations à haute tension ainsi que d'installations à courant faible.

Le salaire est à discuter selon les aptitudes des candidats, dans le cadre de l'échelle des traitements et salaires des Services industriels de Genève.

Les personnes qui désirent poser leur candidature peuvent obtenir des renseignements complémentaires ainsi que la formule à remplir auprès de la direction du Service de l'électricité, rue du Stand 12.

Les offres manuscrites doivent êtres adressées avant le samedi 18 juin 1966, dernier délai, au secrétariat général des Services industriels de Genève, bâtiment du pont de la Machine.

Prêts rapides
- Pas de caution jusqu'à Fr. 10 000.—
- Pas de demande de renseignements à l'employeur ni au propriétaire.
- Conditions sérieuses.

Veuillez nous envoyer ce coupon aujourd'hui encore.
Vous trouverez un ami en la banque spécialisée depuis 50 ans.

Banque Procrédit
Fribourg, Tél. 037 / 26 431

Nom .....
Prénom .....
Rue .....
Localité .....

CINEPANORAMA

VOYAGER EN CINÉMA

Partir à Paris ce n'est pas seulement vivre les folies de Paris, car depuis un lustre on sait que Paris est échevelé, que Paris d'avoir trop ri a mal tourné ; partir à Paris ce n'est pas seulement descendre les Champs-Elysées, remonter le boulevard Saint-Germain, longer le quai des Saints-Augustins ; partir à Paris c'est tout d'abord et surtout rêver de Lausanne. De Paris je vois Lausanne en perspective, je rêve de Lausanne en amoureux. Et comme le dit Chris Marker dans « Dimanche à Pékin », « Rien n'est plus beau que Paris sinon le souvenir de Paris », rien n'est plus beau que Lausanne sinon le souvenir de Lausanne. Chris Marker dont il faudrait écrire le nom sur tous les murs et distribuer tous les films, C. Marker est méconnu en Suisse. Et c'est une amère consolation de savoir que la Suisse suit toujours, car on devra attendre dix, quinze ou vingt ans pour que le grand public découvre ce qu'est un documentaire vrai. C'est pour éviter cette fin lamentable que j'use de n'importe quel moyen, que je profite pour parler non pas à tort et à travers, mais avec raison de Chris Marker.

Je ne vais pas m'apitoyer sur le grand public, ce minable grand public qui a les films qu'il mérite et qu'il soit de Paris, de Lausanne ou d'ailleurs se ressemble étrangement. Pourtant on ne peut lui dénier ce mérite d'avoir fait retirer de l'affiche, après une semaine de projection, les «Fêtes galantes » ; à moins que ce ne fût là caprice de distributeur.

* * *

Quelle que soit l'humeur de l'été, le cinéma, lui, ne peut qu'être allergique à cette saison. Sa mauvaise humeur se manifeste soit par des films médiocres — il ne vaut pas la peine de s'y arrêter — soit par de bons films intéressants qui s'offensent du dédain avec lequel on les accueille ; leur passage éclair s'apparente à une foucade. Avis donc aux cinéphiles : « Le Petit Soldat », de Jean-Luc Godard sera projeté du 6 au 9 juin, au City-Pully. C'est encore un film controversé, ardemment, qu'il faut avoir vu. J'y reviendrai à temps.

* * *

Quant aux autres nouveautés, nous pourrons tel Diogène, nous promener notre lanterne de cinéphile à la main et réclamer aux Alexandres de nos salles un film convenable. Viendrait-on même nous proposer le dernier Aldrich ! Son titre présomptueux « Le Vol du Phénix » laisserait pourtant supposer une renaissance. Ce serait un leurre de le croire. Aldrich ne renaît pas de ses cendres (« Qu'est-il arrivé à Baby Jane ? » et « Chut, chut Chère Charlotte »).

* * *

Quitter Lausanne sans regret un mercredi. Lancer un dernier regard « contre-plongée » à la rue de Bourg et à son marché. Se retrouver quelques heures plus tard rue de Seine, place de Buci. Ici le marché exhale des odeurs fortes qui vous prennent par la main et vous font les acheter. Ce que Paris peut vous pénétrer de parfums et de bruits ! L'instant d'après, le fait d'être resté immobile trop longtemps sur le trottoir au milieu de la foule, et vous voilà devenu apparence. Ombre parmi les ombres. On ne peut échapper à ce dépérissement, car c'en est un, qu'en se glissant dans une bouche de métro. Direction : Trocadéro.

Le XVIe étend son silence qui est le linge propre de sa mauvaise conscience, le voile à ses richesses. Tout près de là : Passy, où Claude Chabrol dans son sketch « Paris vu par...» nous montrait les mesquineries bourgeoises d'un couple-type de cet arrondissement. Mais le Trocadéro c'est aussi le Palais de Chaillot ; l'honneur de la culture française. Les cinéphiles étrangers vont régulièrement y faire leur pèlerinage. Outre le Théâtre National Populaire et le Musée de l'homme, on trouve la Cinémathèque française ; la « cinématho » pour les intimes. Le palais des dix mille et un films sous la direction de Henri Langlois est, au monde, le plus important musée du cinéma. Je ne peux m'empêcher, larme à l'œil, de penser à notre tribunal des prud'hommes. Je sais les difficultés contre lesquelles se heurte notre conservateur. C'est plutôt à notre « ministre de la culture » qu'il faudrait adresser nos réprimandes. Et comme officiellement, il n'en existe pas un, on peut accuser nos autorités sans que personne ne se sente directement concenré. Si je me souviens bien, il y a un mois de cela, notre conseiller fédéral Tschudi faisait « appel à l'ensemble de la population pour que soient comprises et soutenues les initiatives qui tendent à favoriser la création artistique ». Espérons qu'il soit entendu. Car, il faut bien le dire, une Cinémathèque sans salle de projection est cet homme sans appareil de digestion. La comparaison a beau ne pas être heureuse, mais telle est l'urgence du problème. Cette situation ne peut se perpétuer.

* * *

Henri Langlois, « ce dragon qui veille sur nos trésors » comme l'appelait Cocteau, connaît parfaitement, pour l'avoir fondée, les fonctions d'une cinémathèque : « Un musée avec une salle de projection qui doit pouvoir initier les masses et également donner satisfaction aux cent personnes qu'intéresse passionnément le patrimoine cinématographique. C'est aussi une bibliothèque où il faudrait mettre à la disposition des chercheurs une copie de 16 mm. de tous les films pour vision... ». Il organise ses séances soit en vastes rétrospectives, soit en avant-première. Ainsi eûmes-nous droit à une débauche sternberguienne et à une retraite toute de pureté bressonienne. Ensuite ce fut avec « Les Cœurs verts » d'Edouard Luntz une révélation. C'est un long film qui traite de la délinquance juvénile. E. Luntz a voulu en même temps que l'enquête menée parmi ces martiens — Pierre Kast dixit — faire saillir, et ce sont les plus beaux moments du film, la sauvage poésie qui se dégagent de ces corps désordonnés, de ces esprits naïfs, de ces cœurs verts. Son écriture cinématographique dénote une grande maîtrise de même d'ailleurs que celle d'un autre jeune réalisateur, italien celui-ci, Marco Bellochio. « Les Poings dans les Poches » au titre et au déroulement rimbaldien par excellence, est un de ces films dont la beauté est intelligente, révolutionnaire, corrosive et dont l'apparent calme de l'écriture ressemble à ces eaux qui dorment d'un œil. Le seul souhait que je puisse formuler est de voir distribuer ce film en Suisse. Et je ne crois pas exagérer en comparant Bellochio à Visconti.

* * *

Le tour que me joua Lausanne lorsque je la retrouvai est de ceux que les autochtones jouent aux touristes. On projette, en effet, « Paris au Mois d'Août », qui est un film « menteur à l'eau-de-rose ». Qu'y a-t-il de pire qu'un menteur qui rosit ?

ACHIM.

NAZARIN, DE LUIS BUNUEL

Encore un film qui a mis des années à venir à Lausanne (Bourg), à croire que nous habitons décidément la plus reculée des provinces ! Aussi, beaucoup de cinéphiles n'ont pas attendu aujourd'hui pour le voir au-delà de nos frontières ; mais il n'en est point parmi eux, je crois, qui résistent à l'envie de le revoir pour la deuxième ou la troisième fois. C'est, en effet, nous semble-t-il, l'œuvre la plus accomplie de Bunuel, celle où convergent les lignes de force qui se dégagent de toutes les autres. Les trois dominantes : tendresse, violence, pureté, sont réunies dans « Nazarin ».

Réalisé au Mexique en 1958, le film obtint l'année suivante le prix spécial au Festival de Cannes. Il y fut accueilli très diversement. Le sujet n'y était certes pas étranger : « Nazarin » nous offre quelque chose comme une vie de Jésus autour de 1900 dans le contexte mexicain. Par là, on pouvait à la rigueur se méprendre sur les intentions du réalisateur, et le film a, de vrai, frôlé le Grand Prix de l'Office catholique du cinéma. De fervents « bunuéliens » même s'y sont trompés : ils ont cru sérieusement que Bunuel « vieillissait, s'assagisssait, se trahissait ». Interrogé à ce propos, celui-ci fit cette réponse passée en proverbe et qui nous comble d'aise : «Grâce à Dieu, je suis toujours athée. »

C'est dire que l'œuvre est foncièrement ambiguë, d'une ambiguïté bien plus complexe et plus raffinée encore que « Viridiana ». « Nazarin » ne provoque. pas, il insinue, il murmure presque. Nous avons vu si souvent Bunuel s'acharner sur le christianisme, avec cette volonté de détruire un mirage qui n'avait pas besoin de ses coups de boutoir pour s'évanouir à nos yeux. Le spectacle de la vie n'est pas de lui-même démystifiant ; c'est notre réflexion sur le spectacle qui accomplit cette œuvre de décantation. Aussi « Nazarin » nous offre-t-il la vision d'une destinée de prêtre qui croit ingénument à ce qu'il fait, puis que l'expérience instruit durement et finalement désabuse.

Que nous préférions « Nazarin » à « Viridiana », c'est sans doute que la « manière » à coups d'épingle avec laquelle Bunuel dégonfle le christianisme nous atteint plus efficacement que sa manière à coups de hache ; mais c'est aussi et surtout qu'il s'y montre plus athée qu'anticlérical. Ici comme là d'ailleurs, un idéal de solidarité et de fraternité se substitue à celui d'une problématique et chimérique charité. Si Bunuel se déclare délibérément athée, c'est qu'il croit en l'homme, et qu'il faut chercher Dieu dans l'homme.

Le prêtre de « Nazarin » est une sorte de saint, de doux rêveur mystique qui pousse jusqu'à l'extrême sa conduite charitable, et dont chaque intervention se retourne contre lui. Il sera mis à pied pour avoir caché dans son misérable logis une prostituée criminelle ; désormais sa vie errante n'aura plus de fin. Le film en relate quelques épisodes : il joue contre son gré le rôle de guérisseur auprès d'une petite fille malade ; deux femmes s'attachent à ses pas et se veulent ses disciples : une prostituée et une hystérique ; ils soignent, à eux trois, des pestiférés ; il est jeté en prison où les pires humiliations lui sont infligées. Sur la route de son calvaire, la rencontre du bon larron ne lui sera pas épargnée, qui lui dira : « A quoi sert ta vie ? Toi du bon côté et moi du mauvais, nous sommes pareillement inutiles. »

Telle paraît bien être la conclusion pessimiste de ce film admirable qui pourrait être comparé, dans un certain sens, au « Journal d'un Curé de Campagne » réalisé par Robert Bresson, bien qu'il se situe aux antipodes. Il y a quelque chose d'exemplaire, malgré tout, dans le comportement de ce prêtre maudit et rejeté par la société, qui l'a nommé à cette place ; c'est qu'en dépit des échecs et des persécutions, il persévère dans sa voie. Mais, de plus en plus le vocabulaire évangélique est vidé dans sa bouche de toute signification. Le saint persiste, alors même que Dieu se retire de lui, se nie lui-même, le laissant seul au milieu des hommes, avec l'amour des hommes pour seule espérance désormais, pour seul salut.

Signalons, au surplus, que c'est Francisco Rabal qui incarne remarquablement cette inoubliable figure de prêtre, et Gabriel Figueroa qui signe la photographie d'une grande beauté plastique.

NEUF ANS DÉJÀ

Il y a neuf ans, mourait Humphrey Bogart. Cet acteur américain, un des plus grands peut-être, ne devait pourtant pas disparaître entièrement puisque grâce à de nombreuses reprises nous pouvons le revoir pour notre plus grand plaisir.

Le nom de Humphrey Bogart reste avant tout lié à un genre cinématographique bien précis, le film noir, qui connut son heure de gloire aux Etats-Unis dans les années 1940-1953. Le film noir américain peut être défini comme la synthèse du film policier, du film de gangster et du film d'épouvante. Les thèmes fondamentaux de ce genre ont été pendant longtemps l'apanage du roman policier. Ces thèmes : l'homme en fuite, traqué par la police, l'assassin mystérieux et la femme fatale ont souvent été modifiés dans leur forme uniquement, afin d'éviter une trop grande similitude entre les scénarios des différents films.

Nombreux furent les metteurs en scène attirés par le film noir : John Huston, Delmer Daves, Raoul Walsch, Phil Karson pour ne citer que les plus connus, sans oublier Jules Dassin. Certaines de leurs réalisations furent de véritables chefs-d'œuvre — je pense avant tout aux « Passagers de la Nuit » de Daves, au « Faucon maltais » de Huston, à « Key Largo » et à « Scarface ».

Humphrey Bogart fut côté acteur l'homme qui marqua de son empreinte cette période de « cinéma réaliste et violent ».

Quelles sont les raisons profondes de la fascination exercée par Bogart sur un public plus ou moins jeune ? L'admiration que nous lui portons est-elle simplement motivée par les personnages peu fréquents à caractère saillant qu'il a incarnés ou bien est-elle la conséquence d'une identification à l'acteur, ressentie comme nécessaire mais inconsciemment.

Il y a un fait paradoxal chez Bogart qui mérite d'être relevé. Il ne se limita pas à une catégorie bien définie de personnages, mais fit la preuve de son talent en jouant aussi bien les forçats, les requins de la pègre, les pauvres bougres en quête d'une fortune utopique que les journalistes honnêtes, en lutte avec les grandes calamités d'une société, qui ont noms rackets, gangsters, empires industriels, parce qu'ils se veulent la conscience de cette société en péril.

La chance de Bogart fut d'incarner à une époque déterminée, avec une humanité profonde un certain nombre de personnages types, clefs, reflets scrupuleux d'une réalité violente, peut-être, mais combien évidente.

Les éléments sociologiques s'ils ne constituent pas l'élément fondamental auquel se réfère le cinéaste n'existent pas moins. Le film noir brosse, peint, englobe dans l'action un tableau des coutumes, des mœurs. Mais la peinture d'une action, d'un fait précis prime l'étude générale. Le film noir est une coupe, la tranche de vie d'un homme saisie sur le vif. Un homme luttant contre un organisme fondant son action sur la terreur et l'extorsion par exemple. Le film se veut alors édifiant et rassurant. Rassurant, quant au rôle octroyé à l'individu (journaliste), chargé en raison de son métier à veiller au maintien des valeurs morales.

Cet exemple laisse entrevoir la morale du genre que je n'hésiterais pas à qualifier d'arbitraire et de réactionnaire. Cette morale pourtant est le reflet de la morale américaine des années 50 dans ses contradictions les plus violentes. La situation ne semble d'ailleurs guère avoir évolué depuis lors.

En marge de ce problème éthique complexe, il reste que le film noir vaut par sa tension dramatique imposée par la progression de l'action. Quant à Bogart, son talent inné, son naturel, simple et cordial autant que la déformation toute professionnelle, légitime, caractérisée par certaines attitudes étudiées, ou du moins si souvent répétées que devenues mécaniques firent de lui un homme, avant l'acteur, d'une sensibilité souvent bouleversante. Son courage ou sa haine, son avidité implacable ou sa générosité furent toujours vrais. Je ne pouvais envisager que Bogart fût dans la vie différent de ce qu'il était l'écran.

Aujourd'hui encore, après avoir vu la « Cuisine des Anges » de Michael Curtiz, je ne peux l'envisager.

Simple, parfois tendre, souvent caustique (avec gentillesse), toujours plein de bonté, Humphrey Bogart reste un acteur merveilleux, à la présence inégalée, parce que communicative d'amitié.

Reto Breiter.

MEZIÈRES : Théâtre. — Sous le titre « Je chanterai toujours », le Théâtre du Jorat donnera, dès le 18 juin, un grand concert-spectacle destiné à rendre hommage à Gustave Doret pour le 100e anniversaire de sa naissance.

DIABLERETS
L'APÉRITIF PARFAIT
Jeunes et vieux proposent... DIABLERETS s'impose !

Genève: L'ouverture des magasins le soir

Le Groupe des femmes socialistes, en plein accord avec le Comité directeur du Parti socialiste genevois, a examiné les conséquences sociales de l'ouverture éventuelle des magasins un soir par semaine ; il tient d'ores et déjà à préciser sa position.

Il s'oppose à cette mesure rétrograde qui ne répond pas à un besoin réel des consommateurs et qui vise à augmenter le nombre des heures de vente et la rentabilité des entreprises.

Cette ouverture nocturne exigerait des efforts accrus du personnel de vente ou des forces de travail supplémentaires. D'autre part, elle poserait des problèmes insolubles aux petits commerçants qui, dans l'impossibilité d'établir des rotations avec un personnel restreint, verraient leur journée de travail considérablement prolongée.

Cette politique de vente à outrance est d'ailleurs en contradiction avec les efforts des groupements de consommateurs qui tendent au contraire à organiser les achats d'une façon intelligente et raisonnable.

Les femmes socialistes souhaitent au contraire des horaires plus favorables pour les travailleuses ayant des charges de famille, qui devraient avoir la possibilité d'une sortie anticipée d'une demi-heure, comme cela se fait déjà dans d'autres pays, afin de pouvoir effectuer leurs achats de produits alimentaires nécessaires au repas familial.

L'ouverture des magasins le vendredi soir n'a été proposée ni par les consommateurs, ni par le personnel de vente ; elle est une mesure commerciale qui, dans les circonstances actuelles, n'a pas sa raison d'être.

GENÈVE : La tuberculose se déplace. — La diminution des sources de contamination a retardé le risque d'infection. On devient malade à un âge plus avancé. Conséquence : diminution importante de la tuberculose chez l'enfant ; augmentation de la fréquence relative chez l'adulte, voire dans l'âge avancé.

Moyen de dépistage : la radiophotographie. Or, il se trouve que justement ce sont les classes les plus âgées qui en bénéficient le moins. Cette anomalie est à corriger. C'est un impératif de la lutte contre la tuberculose.

La Ligue genevoise contre la tuberculose et le Service cantonal de radiophotographie ont mis sur pied une campagne de dépistage qui doit atteindre tous ceux qui n'ont pas subi cet examen depuis plus d'un an. Seront convoqués dans les semaines qui vont suivre les personnes des deux sexes nées entre 1895 et 1906. Les responsables espèrent une participation massive.

Une telle campagne occasionne aussi des frais. Signalons à ce propos la vente de fleurs (œillets) que la LGT organisera dans le canton le jeudi 2 juin.

AMBULANCES
(jour et nuit)
C. Petit
Rapatriements, possibilité trois grands blessés (non superposés) plus deux accompagnants.
Fr. 15.— prise en charge
Fr. 1.— le km
GENÈVE, rue de Bourgogne 6 c, tél. (021) 44 11 93.

A la radio et à la télévision

Samedi 4 juin:

SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Feu vert. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Swing-sérénade. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Quart d'heure vaudois. 19.55 Bonsoir les enfants! 20.00 Magazine 66. 20.20 Masques et mus. 21.10 Dossiers secrets. 21.50 Rêverie aux quatre vents. 22.30 Inf. 22.35 Entrez dans la danse. 23.25 Miroir-dernière. 24.00 Dancing non-stop.

Second programme de Sottens. — 16.00 Portrait d'un musicien. 16.30 Mus. en Suisse. 17.00 Pitfalls in English. 17.15 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 17.50 Nos patois. 18.00 100 % « jeune ». 18.30 Tristes cires et jolies plages. 19.00 Correo espanol. 19.30 Chante jeunesse. 19.45 Kiosque à mus. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Mus. contemporaine. 22.30 Mention spéciale.

BEROMUNSTER. — 16.00 Inf. 16.05 Pour votre discothèque. 17.00 Baromètre des succès. 17.50 Concours de la circulation. 18.00 Inf. 18.15 Actualités sportives. 19.15 Inf. 20.00 Concerto. 20.30 «Force de Loi», adapt. 22.15 Inf. 22.30 Entrons dans la danse. 23.15 Inf.

TELEVISION ROMANDE. — 16.00 Votre avenir. 16.30 Samedi-jeunesse. 17.35 Madame TV. 18.00 Un'ora per voi. 19.00 Bulletin. 19.05 Magazine. 19.25 Ne brisez pas les fauteuils! 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 Euromatch. 21.20 «Sa Dernière Heure», film. 22.10 Téléjournal. 22.25 «Neuf Jours d'une Année», film. 0.10 C'est dimanche.

TELEVISION FRANÇAISE. — 1re chaîne. 17.15 Magazine féminin. 17.30 Piste libre. 18.20 Vitrine du libraire. 18.35 Conservatoire de la chanson. 19.05 Micros et caméras. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 Air d'accordéon. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.30 «Cécilia, Médecin de Campagne», feuilleton. 21.00 Cinq dernières minutes. 22.50 Cinéma. 23.50 Actualités.

Dimanche 5 juin:

SOTTENS. — 7.10 Bonjour à tous! 7.15 Inf. 7.20 Sonnez les matines. 8.00 Concert matinal. 8.40 Miroir-flash 8.45 Grand-messe. 10.00 Culte protestant. 11.00 Miroir-flash. 11.05 Concert dominical. 11.40 Romandie en mus. 12.00 Miroir-flash. 12.10 Terre romande. 12.35 Bon anniversaire. 12.45 Inf. 12.55 Disques sous le bras. 14.00 Miroir-flash. 14.05 «Sans Famille», feuilleton. 14.40 Auditeurs à vos marques! 15.30 Reportages sportifs. 16.30 Heure musicale. 18.00 Inf. 18.10 Foi et vie chrétiennes. 18.30 Micro dans la vie. 18.40 Résultats sportifs. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 66. 20.00 Bande à part. 21.00 Oubliés de l'alphabet. 21.30 «Le Mât de Cocagne», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Journal de bord. 23.00 Harmonies du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 14.00 Fauteuil d'orch. 15.30 Monde chez vous. 16.15 Sous d'autres cieux. 17.00 La terre est ronde. 18.00 Football. 19.45 Tribune du sport. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.10 Haute tension. 20.30 Chemins de l'opéra. 21.25 Hier et aujourd'hui. 22.30 Aspects du jazz.

BEROMUNSTER. — 7.45 Propos - Inf. 8.00 Mus. de chambre. 8.45 Prédication protestante. 9.15 Culte catholique chrétien. 10.15 Radio-orch. 11.25 G. Jung. 12.00 Pages de Schumann. 12.30 Inf. 12.40 Compliments. - Mus. de concert et d'opéra. 13.30 Calendrier paysan. 14.00 Concert pop. 14.40 Ensemble à vent. 15.00 Histoire d'un alpage. 15.30 Mélodies d'autrefois. 16.00 Sport et mus. 17.00 Microsillons. 18.00 Football. 19.45 Mélodies du Sud. 20.30 Miroir du temps. 21.30 Mus. douce. 22.15 Inf. 22.20 Disque parlé. 22.40 Mus. anglaise. 23.15 Inf.

TELEVISION ROMANDE. — 15.00 Gymnastique. 16.00 Images pour tous. 17.55 Football. 18.45 Bulletin. 19.50 Actualités sportives. 20.00 Téléjournal. 20.15 Présence protestante. 20.25 Spectacle d'un soir. 21.05 E. Ansermet. 21.45 Actualité artistique. 22.15 Bulletin. 22.20 Téléjournal. 22.35 Méditation.

TELEVISION FRANÇAISE. — 1re chaîne. 9.15 Tous en forme. 9.30 Chrétiens orientaux. 10.00 Présence protestante. 10.30 Jour du Seigneur. 10.55 Messe. 11.53 Actualité religieuse. 12.00 Séquence du spectateur. 12.30 Discorama. 13.00 Actualités. 13.15 Magazine des arts. 13.30 Au-delà de l'écran. 14.00 Le mot le plus long. 14.30 Télé-dimanche. 18.50 PNC. 19.25 Bonne nuit les petits. 19.30 «Don Quichotte», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.20 Sports-dimanche. 20.45 «Indiscret», film. 22.20 Variations. 22.50 Actualités.

SAINT-IMIER : Colonies de vacances. — La récente assemblée des délégués du district de Courtelary de cette association a honoré la mémoire de M. M. Savoye, pionnier de l'Œuvre et président d'honneur, par un debout. Soulignons dans le rapport présidentiel que le home des Pommerats a reçu 116 enfants du district totalisant 1991 journées de vacances. Une vingtaine d'autres profitèrent d'un séjour au camp de Dives-sur-Mer. Le programme établi pour 1966 est identique. Les comptes présentent un léger boni d'exercice.

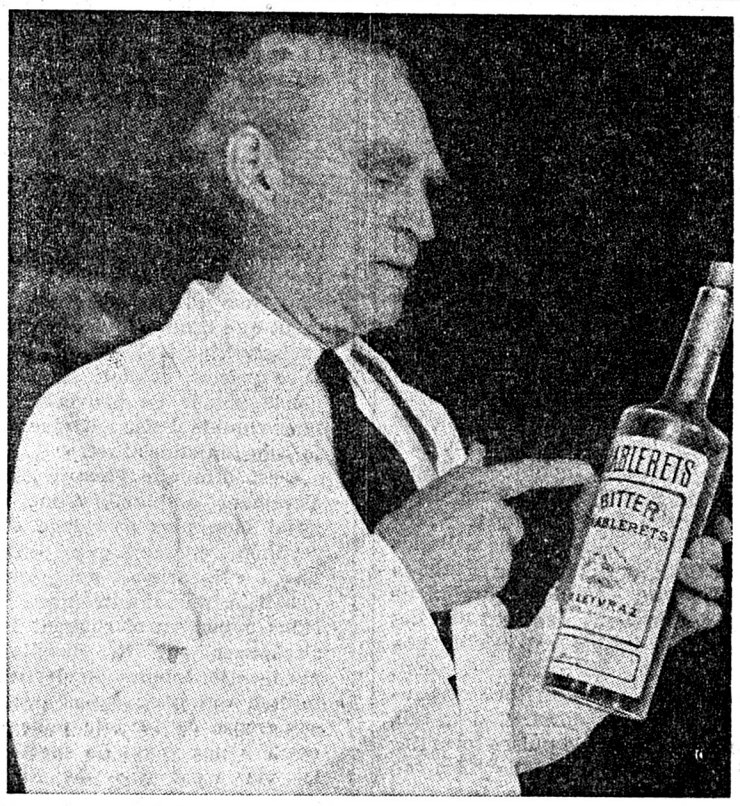

Le DIABLERETS et moi, fêtons nos 90 ans!

Chronique chaux-de-fonnière

Conférence Danilo DOLCI

Jeudi 9 juin, à 20 h. 15, à la Salle communale (Plaza), Danilo Dolci parlera de « la Maffia, un obstacle au développement démocratique de la Sicile ».

QUI EST DANILO DOLCI ?

Architecte, poète, penseur, sociologue, mais surtout un humaniste et un homme d'action, il veut « penser avec les mains », incarner ses idées. Il veut surtout donner à tous les hommes les moyens matériels et spirituels d'être des hommes. Il y a quinze ans, il est venu en Sicile, il a vu la misère des Siciliens, il a décidé de la vaincre avec eux. Il a voulu savoir quelles en étaient les racines profondes et a créé ses fameux groupes d'étude et de travail à Trappeto, Partinico, Roccamena, Corleone, Menfi. Ses méthodes originales (étudier dans le terrain, dans l'action, les causes du mal, fixer les remèdes et les appliquer) intéressent désormais le monde entier : un congrès mondial de sociologie s'est tenu à cause de lui en Sicile.

Principes de base : ne jamais séparer l'étude de l'action, car tout ce qui est humain vit et évolue. Tout faire avec et par le peuple. La Sicile ne sera sauvée que par les Siciliens eux-mêmes, mais il faut les aider à en trouver les moyens (c'est vrai pour tous les pays sous-développés). Les groupes de travail (auxquels les Amis suisses de Dolci collaborent) sont formés de : médecins, infirmières, éducateurs, agronomes, afin de réorganiser l'agriculture, la santé et l'hygiène, établir le plein-emploi (le chômage anémie l'île), créer des coopératives de production et de consommation, etc.

Moyens d'action : la persuasion, l'exemple, la démonstration dans le concret. Danilo Dolci, à l'exemple de Gandhi (à qui on le compare de plus en plus) a jeûné pour que l'on construise des digues afin d'irriguer les terres, il a jeûné contre les atteintes aux droits démocratiques, il a été emprisonné, attaqué en diffamation. Rien n'y fait : ce non-violent est un homme de fer.

Contre lui : la mafia, puissance occulte, qui domine tout, règle tout, dirige tout, a ses hommes de bas en haut de l'appareil économique et politique, jusqu'au Parlement et au gouvernement. Ce que personne n'avait osé, Danilo Dolci le fait : se dresser, avec tout le peuple derrière lui, contre une puissance qui fait reculer les gouvernements. « Il faut tuer la mafia pour que la Sicile vive ! »

ON RECHERCHE UN TÉMOIN. — La police communique : Le 1er juin, à 18 heures, un accident s'est produit sur le passage pour piétons de l'artère nord de l'avenue Léopold-Robert, à la hauteur du numéro 22 où une fillette a été renversée par une automobile. Au moment de l'accident, une voiture « Simca » grise était arrêtée devant le passage pour permettre à l'enfant de traverser la chaussée. Le conducteur de cette voiture qui a été témoin de cet accident est prié de s'annoncer à la gendarmerie, Promenade 20, tél. (039) 3'45 71.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

MONTREUX. — Fête du Printemps: Camarades, le Parti socialiste montreusien a le plaisir de vous convier à sa traditionnelle « Fête du Printemps » qui aura lieu les 4 et 5 juin prochain. Une cantine fort bien achalandée, des jeux divers qui sauront vous divertir, en un mot une ambiance sympathique vous attend sous le marché couvert. Tout en vous amusant et en discutant amicalement avec une masse de camarades, vous pourrez ainsi contribuer à améliorer l'état de notre caisse. Qu'on se le dise ! Qu'on le clame sur tous les tons ! Montreux vous attend nombreux et se réjouit de vous accueillir !

LAUSANNE. — Lundi 6 juin, à 20 h. 30, à la Maison du Peuple, salles 5-6, séance du Groupe socialiste du Conseil communal.

LAUSANNE. — Assemblée mensuelle du Parti socialiste lausannois, jeudi 9 juin 1966, à 20 h. 15, salle 4 de la Maison du Peuple de Chauderon. A l'ordre du jour : André Gavillet parlera de la rencontre de Grenoble et René Meylan, directeur du « Peuple—La Sentinelle » de l'avenir de la presse socialiste romande. Le comité présentera les résultats du référendum et le plan d'action 1966-1967 du PSL.

PULLY. — Groupe socialiste du Conseil communal; séance lundi 6 juin à 20 h. 15, à la Comète.

CANTON DE GENÈVE

Correspondants du journal « Le Peuple—La Sentinelle ». — Importante réunion lundi 6 juin, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

Section Genève, rive droite. — Assemblée générale, mardi 7 juin, à 20 h. 30, au Café des Transports, boulevard James-Fazy 6.

COMMISSION SOCIALE. — Séance mercredi 8 juin à 20 h. 30, Café Brazil, 2, place Cornavin. Exposé de A. Bérenstein sur les nouvelles dispositions de la LAMA (assurance maladie).

SECTION SUBURBAINES. — Les comités et les élus (administratifs et municipaux) se réuniront à nouveau jeudi 9 juin 1966, à 20 h. 30, à la buvette de la Salle communale d'Aïre.

PRÉSIDENTS, TRÉSORIERS-SECRÉTAIRES DES SECTIONS LOCALES, séance vendredi 10 juin à 20 h. 30 au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

GROUPE DE FORMATION, séance au local des jeunes, rue de Mme-de-Staël 4, vendredi 10 juin, à 20 h. 30. Ordre du jour : « La guerre d'Espagne ».

NEUCHATEL : Un doigt écrasé. — Mme Bianca Bertholetti a eu l'index de la main gauche écrasé par une machine, hier à 14 h. 30, à la fabrique Leschot, au Mail. La malheureuse ouvrière a été transportée à l'hôpital.

MEMENTO

STUDIO: «La Septième Aube».
APOLLO: «Une Certaine Renommée».
ARCADES: «Sandra».
PALACE: «Dommage que tu sois une Canaille».

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA

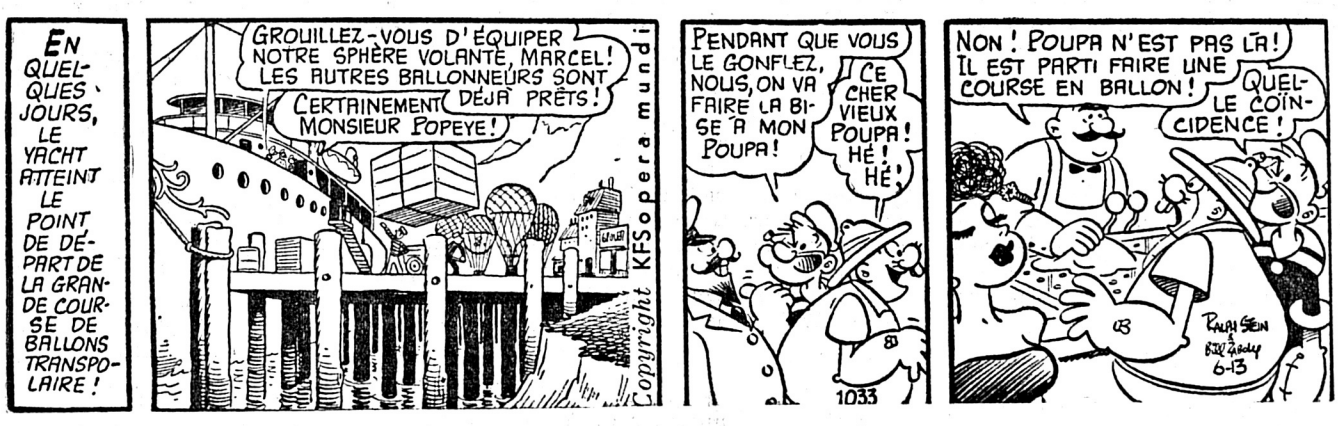

75

Les habitants du village étaient presque tous occupés à semer leurs blés d'hiver. Dès le 20 septembre, les charrues sont en grande activité ; les herses broient la terre et recouvrent le grain. Le laboureur se lève de bon matin, car les jours ont déjà bien diminué. L'ouvrage presse ; il faut profiter du beau temps. Sur le plateau, la terre est forte : il n'est qu'un bon moment pour la prendre. Si c'est trop sec, elle est comme des cailloux ; si c'est trop humide, elle s'agglutine au lieu de se diviser. Mais si on la trouve à son heure, on peut lui confier en toute assurance du froment.

L'indisposition de Lucien dura huit jours, après lesquels il reprit ses travaux, toutefois avec mesure. Comme les autres propriétaires, il eut à labourer, à semer. Cela ne l'empêcha pas de faire deux courtes visites à Lina et de recevoir ses remerciements pour le soufflet donné à Borgoin.

— Pourtant, lui dit-elle à cette occasion, vous risquiez de vous attirer une mauvaise affaire sur les bras, en prenant ma défense de cette manière.

— Je n'ai vu là, répondit-il qu'un simple devoir. Le soufflet s'est trouvé donné avant que j'aie eu le temps de réfléchir, et il a produit un très bon effet. Avec un pareil individu, il n'y avait pas autre chose à faire. Ces gens-là ne comprennent pas les nuances. Sans doute, c'est toujours fâcheux de céder à ce qui peut paraître de la colère, même un simple emportement. Mais on doit châtier un enfant quand il se conduit mal ; or, dans le cas en question, Borgoin n'était à mes yeux qu'un mauvais polisson. Soyez persuadée que les assistants ont vu la chose de cette manière. Ils ont parfaitement compris qu'étant un ami de votre père, je prenais fait et cause pour lui.

Lina, dans le fond de son cœur, eût bien préféré que c'eût été avant tout pour elle. Si c'était vrai, pourquoi Lucien ne l'avouait-il pas ? et si ce n'était pas cela, pourquoi donc s'en tourmentait-elle ?

Un tel état de choses se fût prolongé pendant quelque temps encore sans un triste événement qui vint y mettre un terme de la manière la plus subite et la plus inattendue.

Pendant les huit premiers jours d'octobre, une pluie diluvienne tomba sans discontinuer sur tout le pays. Le soir, on l'entendait battre sur les contrevents ; le matin, elle ruisselait devant les portes. Heureux ceux qui avaient terminé leurs semailles sur le plateau, car on ne pourrait y retourner avec la charrue en automne. Le raisin, au lieu de prendre une couleur dorée, verdissait de plus en plus. La pourriture s'y mettait. Les grappes voisines du sol étaient tout « enterrassées ». Pour peu que la pluie durât encore quelques jours, la récolte était bien compromise. Enfin, dans la nuit du 8 octobre, le ciel s'éclaircit. Pendant toute la semaine, la Clive avait mugi dans son lit semé de blocs erratiques et de vieux troncs de tilleuls. Comme elle était suffisamment encaissée vis-à-vis de la propriété de Manuel, aucun débordement n'était possible. Les deux habitants de la maison du ravin dormaient donc sans inquiétude à l'égard de la sûreté de leur demeure. Mais voici que, pendant la nuit claire, un assez grand espace de terrain boisé descendit dans la rivière et lui barra le passage, juste à la limite supérieure du terrain de Manuel, et de l'autre côté. Des infiltrations souterraines ayant miné sous les racines des taillis, ceux-ci, avec la terre, avaient glissé jusqu'au bas de la pente. Cela se passait vers minuit. Les eaux du torrent, complètement refoulées, se jetèrent bientôt avec fureur dans le pré de Manuel, puis de là dans son jardin ; continuant à droite et à gauche de la maison, elles franchirent ensuite la route et se vidèrent en nappe effrayante sur une grande partie du verger de la Bassette, avant de rentrer dans leur lit ordinaire, qui limitait le fonds des Cerbier du côté du village. Et comme on dormait partout dans les maisons voisines, nul ne vint avertir Manuel et sa fille du danger qui les menaçait. Les eaux de la Clive, battant contre les murs de la maison, rongeant la terre ameublie du jardin, faisaient moins de bruit que le courant normal de la rivière. Il était donc grand jour, lorsque Lina vit de sa fenêtre les dévastations de la nuit. Elle appela aussitôt son père, qui, en un clin d'œil, fut sur les marches de l'escalier extérieur. Une eau noire de terre et de débris végétaux, passait rapide sous ses yeux. La nappe entière avait deux pieds de profondeur ; à l'endroit du jardin dévasté, bien davantage encore. Manuel, en vrai maçon, s'assura tout de suite que les fondements des murs n'étaient pas entamés. La rivière y avait amoncelé des pierres et des galets ; mais la terre végétale du jardin et du plantage avait disparu. Pour peu que l'inondation durât encore quelques heures, il ne resterait qu'un désert à la place de l'endroit si fertile le jour précédent.

Renaud fut, d'entre les voisins, le premier qui s'aperçut du sinistre. A la vue du verger d'Agathe arrosé d'une si étrange façon, il comprit que la Clive avait sauté hors de son lit en amont du terrain de Manuel. Tout de suite il arriva, puis courut chercher une longue échelle qu'il lança jusque sur l'escalier de la maison. Il mit ensuite des planches sur les échelons. Alors seulement, le maçon put considérer l'étendue des ravages causés par la rivière ; et que serait-ce encore lorsque l'eau laisserait tout à découvert ! Les larmes lui en venaient aux yeux. Lina se tenait toujours sur le seuil, prête à mettre le pied sur l'échelle, si la maison branlait. Elle se confiait en Dieu, qui jugeait à propos de les éprouver de cette manière, juste au moment où ils s'étaient établis tout de bon chez eux. Son cœur ne murmura point ; elle retint ferme sa foi en la justice parfaite du Très-Haut, en sa bonté suprême. Les mains jointes, elle le priait de détourner d'eux le fléau qui les visitait.

Comme elle allait rentrer, elle vit accourir Lucien. Un des enfants Renaud avait été l'avertir. On ne voyait encore personne à la Bassette, le long de la nappe torrentueuse. — En quelques sauts sur l'échelle, Lucien fut dans la maison. Lina était assise, une main sur ses yeux.

— Lina, dit-il, pouvant à peine parler, chère Lina, où est votre père ?

— Plus haut, avec le voisin Renaud.

(A suivre.)

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Un faune qui n'est peut-être qu'un malade !

Président : M. P.-A. Rognon ;
Jurés : Mme P. Quaile et R. Werner ;
Ministère public : M. J. Cornu ;
Greffier : Mlle L. Briffaud.

On ne saura probablement jamais exactement pourquoi en décembre 1965, l'accusé G. L., un homme de 40 ans, qui n'avait jamais eu affaire avec la justice, s'est tout à coup transformé en faune et a hanté, jusqu'à son arrestation à mi-février 1966, les parcs Gallet et des Crêtets. Il ne trouve aucune explication à son comportement, si ce n'est une mésentente affective conjugale. Il reconnaît les faits, en comprend la gravité puisqu'il déclare que si sa fillette avait été l'objet de telles manœuvres, il n'aurait pas hésité à porter plainte. Son défenseur, M^e Lœwer, en raison du comportement de son client, a réclamé, à juste titre, une expertise psychiatrique. Le Dr Lévi a déclaré G. L. pleinement responsable, mais de caractère infantile, du point de vue intellectuel et affectif. De plus, il est superficiel et léger et n'a pas le sens d'autrui. Il conclut en réclamant l'obligation pour l'accusé de se faire soigner par un traitement de psychothérapie.

G. L. est décrit comme un homme tranquille et serviable par les témoins. Il fait preuve d'un repentir qui semble sincère, et M^e Lœwer pense qu'il a été victime d'une déficience de volonté, et qu'il n'avait pas toutes ses facultés dans les moments où il commettait les actes qui soulèvent une réprobation légitime.

M. Cornu pense que les affaires d'exhibitionnisme sont toujours particulières et étranges. Il n'en reste pas moins qu'elles ont des répercussions graves sur les enfants (en l'occurence une série de fillettes de 7 à 14 ans) qui en sont victimes, et que, souvent, ils en restent traumatisés. Il réclame donc une peine de six mois d'emprisonnement et propose de faire bénéficier l'accusé, qui a fait près d'un mois de prison préventive, du sursis pour le solde de sa peine, ceci à condition que G. L. suive le traitement préconisé par le psychiatre.

Le tribunal se déclare d'accord avec la peine requise par le ministère public.

Un pédéraste d'habitude

Au tribunal on entend souvent parler de voleurs d'habitude et d'avorteurs de métier, cela vaut aux accusés une peine d'internement ou une aggravation de peine.

J.-C. B. lui, est un inverti d'habitude ; pour la troisième fois il comparaît devant un tribunal, prévenu de débauche contre nature envers des mineurs. On entend alors parler de maladie, on a recours au psychiatre, pourquoi n'agit-on pas de même envers les voleurs et les avorteurs ? Où s'arrête la maladie et où commence le vice ?

M. Cornu, et nous l'approuvons, a montré le danger que représente pour une certaine jeunesse, les pédérastes qui payent et arrivent ainsi à faire croire à certains qu'ils peuvent vivre sans beaucoup travailler en profitant de ce que l'on appellerait leurs charmes, s'ils étaient du sexe féminin. Souvent sur le banc des accusés, on retrouve de ces jeunes, ils sont devenus incendiaires, plastiqueurs ou voleurs. La société doit donc se défendre et c'est le rôle de M. Cornu de réclamer une juste et sévère punition des coupables. La loi leur laisse la possibilité de pratiquer leur jeu entre adultes, nous n'en discuterons pas aujourd'hui, mais elle leur défend de s'attaquer aux mineurs. C'est pourquoi M. Cornu réclame dix mois de prison contre J.-C. B. qui a bénéficié deux fois du sursis. Me Favre, son défenseur, s'efforce de donner de l'article 194 du Code pénal, une interprétation diamétralement opposée à celle de M. Cornu. Fort habilement il plaide, et en arrive à demander l'acquittement de son client. Il n'y croit pas lui-même tout à fait et demande en même temps une réduction de peine allant jusqu'à quelques jours ou quelques semaines de prison et le sursis. Son client est paraît-il indispensable à son patron. Cet argument en cette période de manque de main-d'œuvre pourrait alors s'appliquer à la grande majorité des accusés, mais alors selon nous, il n'aurait plus aucun rapport avec l'application de la justice.

Le tribunal inflige une peine de prison de cinq mois à J.-C. B.

E. M.

DÉCÈS DE JOSEPH BRACOPS. — Le 30 mai, jour de son 66e anniversaire, Joseph Bracops, bourgmestre d'Anderlecht, est décédé à l'hôpital civil de sa ville. Samedi, il avait été frappé d'un malaise en plein travail ; une intervention chirurgicale semblait lui avoir apporté une sensible amélioration, mais, hélas ! elle fut de courte durée.

Le défunt fut l'un des représentants les plus écoutés du Parti socialiste belge et ceux qui eurent l'occasion de l'entendre lors de son passage en notre ville, avaient apprécié la clarté de ses idées, mises au service d'un don : celui d'être un véritable tribun populaire. Nous nous inclinons devant la douleur de sa famille et de ses amis.

SONNERIE DE CLOCHES. — La population est informée qu'à l'occasion d'une consécration pastorale, les cloches du temple Allemand sonneront le dimanche 5 juin de 16 h. 45 à 17 heures.

LES CULTES

Dimanche 5 juin 1966

Eglise réformée évangélique. — Paroisse du Grand-Temple: 8.45, culte de jeunesse; 9.45, culte M. Jacot.
Oratoire: 8.30, culte, M. Jacot.
Paroisse Farel (temple Indépendant): 8.30 culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Frey.
Hôpital: 9.45, culte, M. Primault.
Paroisse de l'Abeille: 8.30, culte des familles; 9.45, culte, M. Wagner.
Paroisse des Forges: 8.30 et 10.45, culte, M. Soguel.
Paroisse de Saint-Jean (salle de Beau-Site): 8.30 et 9.45, culte, M. Secretan.
Paroisse des Eplatures: 9.30, culte, M. Perrin; 10.45, culte de jeunesse.
Paroisse des Planchettes: 11.00, culte, M. Béguin.
Les Bulles: 10.00, culte, M. Pierre Widmer.
Paroisse de La Sagne: 8.50, culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Huttenlocher.
Les Ponts-de-Martel: samedi, 10.30, au temple, culte pour les noces d'or de M. et Mme Eugène Humbert-Mœri; chœur mixte. Dimanche, 8.45, culte de jeunesse; 9.45, culte au temple.
Eglise catholique romaine. — Sacré-Cœur: 6.30 et 8.00, messes lues; 9.00, grand-messe; 10.15, messe des Italiens; 11.15, messe des enfants; 19.00, messe des Espagnols; 20.00, complies; 20.30 messe.
Hôpital: 8.55, messe.
Stella Maris (Combe-Grieurin 41): 8.30 messe; 9.30, messe, sermon en allemand; 17.30, exposition du saint sacrement; 18.00, salut.
La Sagne: 10.00, messe.
Les Ponts-de-Martel: 10.00, messe.
Notre-Dame de la Paix: 7.30, messe; 8.30, messe; 9.45, grand-messe; 11.00 et 18.00, messe des enfants; 9.45, grand-messe; 11.00 et 18.00, messes, 20.00, complies et bénédiction.
Eglise catholique chrétienne. — Eglise Saint-Pierre (Chapelle 7): 7.30, messe lue de communion; 9.45, messe solennelle de la fête de la Sainte-Trinité; 11.00, baptêmes.
Armée du Salut. — 9.00, réunion de prière; 9.30, réunion de sanctification; 19.15, place de la Gare; 20.15, réunion d'évangélisation.
Première Eglise du Christ scientiste (rue du Parc 9 bis). — 9.45, culte public et école du dimanche.
Témoins de Jéhovah (rue du Locle 21). — 18.45, étude biblique.

CARNET DU JOUR

AUJOURD'HUI SAMEDI

Cinémas

RITZ: 15.00 et 20.30, «Le Défi du Maltais».
PALACE: 15.00 et 20.30, «Le Grand Sam»; 17.30, «Miracle en Alabama».
EDEN: 15.00 et 20.30, «Service secret».
PLAZA: 15.00 et 20.30, «Montana»; 17.30, «Achtung Banditi».
SCALA: 15.00 et 20.30, «Cinq Filles en Furie».
CORSO: 15.00 et 20.30, «Mon Colt fait la Loi».
REX: 20.30, «Liebsleid am Bodensee».

Divers

MUSÉE DES BEAUX ARTS: exposition Johannes Schreiter.
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: exposition «Les batraciens vivants du canton de Neuchâtel».

Pharmacie d'office

Officine No 1 des Pharmacies Coopératives, rue Neuve 9.

DEMAIN DIMANCHE

Cinémas

Mêmes programmes et mêmes heures que le samedi.

Divers

MUSÉE DES BEAUX ARTS: exposition Johannes Schreiter.
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: exposition «Les batraciens vivants du canton de Neuchâtel».

Sports

PAVILLON DES SPORTS: 10.30, basketball, Olympic—Fédérale Lugano.

Pharmacie d'office

Officine No 1 des Pharmacies Coopératives, rue Neuve 9.

UNE NOUVELLE ÉCOLE AU TECHNICUM

On a inauguré hier au Technicum de La Chaux-de-Fonds une nouvelle école, ou plus exactement de nouveaux cours d'introduction et de rappel pour mécaniciens en automobiles. Trois salles sont mises à disposition avec une installation ultra moderne et complètement dotées d'un matériel neuf. Trois salles avec professeurs attitrés pour le limage, le filtrage, le tournage et la soudure.

Ainsi, les jeunes gens qui, depuis maintenant, se vouent à la profession de mécanicien en automobiles débutent leur apprentissage au Technicum de La Chaux-de-Fonds par un stage de vingt semaines, après quoi ils continuent leur apprentissage dans les garages du canton. Tout au long des quatre ans, chaque année, un stage de cinq semaines est encore prévu.

C'est la première école cantonale de ce genre en Suisse pour mécaniciens en automobiles. Au cours de la journée d'inauguration, on entendit M. Farine, de l'Office cantonal du travail, qui fit un historique des discussions. Puis Fritz Bourquin, conseiller d'Etat, souligna en particulier que cette nouvelle école avait l'appui des autorités cantonales et communales, parce que le perfectionnement professionnel est la seule garantie de notre sécurité. Enfin, on entendit encore M. Steinmann, directeur du Technicum, et MM. Santschi et Haas, au nom de la section neuchâteloise de l'Association des garagistes, ces deux derniers adressant plus particulièrement des remerciements aux autorités pour la mise en place de cette école.

rd.

Une magnifique création

Hier, on a fêté la couverture et le sapin traditionnel qui marque la fin d'une construction. Mais ce n'était pas une cérémonie habituelle, car elle marquait un progrès indiscutable et fort heureux dans le domaine social. L'Association suisse des invalides et sa section de La Chaux-de-Fonds marquaient en effet un remarquable pas fait en avant dans le domaine de la réintégration des invalides dans la société. La construction d'ateliers et de logements destinés à de grands invalides incapables de s'intégrer dans le processus de la production privée marque en effet une date bénéfique dans notre pays. Elle permettra à des hommes et à des femmes handicapés physiquement de reprendre espoir, de vivre une vie normale et d'apporter leur contribution à la prospérité du pays.

Cette réalisation, que vous pouvez aller admirer à la rue des Terreaux 46 à 50 est l'œuvre d'un homme, M. Bernard Froidevaux, qui a su, par sa foi, assurer la collaboration effective des autorités fédérales, cantonales et communales, des organisations d'invalides et de la sympathie de toute notre population.

Aujourd'hui, la place nous manque pour décrire l'amicale cérémonie qui a marqué cet événement. Nous y reviendrons.

E. Mls.

ÉTAT CIVIL

Vendredi 3 juin 1966

Naissances

Cuennet Alexandre, fils de René-Placide, horloger complet, et de Anna-Fortuna, née Furio.
Falce Antonio, fils de Lorenzo, polisseur, et de Giuseppina-Maria-Santa, née Manduca.
Joly Stéphane, fils de Raymond Marin, ingénieur civil, et de Pia-Susanna, née Aschwanden.

Décès

Ulmann Anne-Dominique, née le 10 mai 1963, Staway-Mollondin 9.
Baur Arthur-Otto, né en 1879, retraité CFF, veuf de Rose-Emilie, née Dessaules, Temple-Allemand 109.
Droz-dit-Busset, Blanche-Esther, née en 1883, ménagère, veuve de Charles-Alcide, Sombaille 4 a.
Ulrich Charles-Adolphe, né en 1891, administrateur, époux de Nelly, née Robert-Nicoud, Pont 18.
Cattin, née Pidoux Julie, née en 1895, ménagère, veuve d'Alcide-Hypolite, Fritz-Courvoisier 29 b.

ACCROCHAGES ET CARAMBOLAGE. — Hier, à 11 h. 15, un jeune cycliste qui roulait à la rue de Bel-Air est entré en collision avec un camion venant de la rue A.-M.-Piaget; il a été légèrement blessé à un genou.

— A 13 h. 30, deux voitures sont entrées en collision à l'intersection des rues du Casino et Jaquet-Droz.

— Hier, vers 21 h., à la suite de l'arrêt d'une voiture au carrefour de la rue du Grenier et du boulevard de la Liberté, un carambolage s'est produit, causant des dégâts à trois véhicules. La passagère d'une des voitures a été blessée aux jambes et a reçu des soins à l'hôpital.,

PISCINE DES MÉLÈZES. — Température de l'eau : 20 degrés.

SAINT-IMIER : 75e anniversaire du Club alpin. — Aujourd'hui et demain, la section locale Chasseral fêtera le 75e anniversaire de sa fondation. Aujourd'hui se déroulera une cérémonie dans la Salle de spectacles, tandis que demain une manifestation est prévue au mazot de Mont-Soseil. Meilleurs vœux de succès et de beau temps.

CHRONIQUE LOCLOISE

AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance d'hier, le Conseil général a étudié son ordre du jour.

● **Le rapport du Conseil communal entérinant les résultats de la votation communale des 21 et 22 mai** sur la construction d'un collège secondaire en haut des Fiottets.

● **Nomination de deux membres à la Commission scolaire, en remplacement de J.-L. Duvanel et Mme Willy Briggen.** — Avant la nomination, le président Mercier donne lecture de la lettre de démission du président de la Commission scolaire. J.-L. Duvanel, Willy Briggen et Mme Hélène Héritier sont nommés pour les remplacer.

● **Rapport concernant les conditions définitives de l'emprunt 5 % ville du Locle 1966 de 8 millions.** — Le prix de l'émission a été fixé à 98,40 % plus 0,60 % sur titre = 99 % au maximum.

Le cours d'émission n'est pas aussi favorable qu'on pourrait le souhaiter. Comme il est certain que les taux d'intérêt seront augmentés au cours de ces prochains mois ! Nos autorités ont été obligées de se rallier aux conditions fixées par les banques pour éviter une hausse du taux d'intérêt de 5 % à 5 1/4 %.

La commission de garantie **est de 1,75 %** de la valeur nominale de l'emprunt au lieu de 2 % comme prévue.

Rapport et arrêté acceptés.

● **Les comptes et la gestion 1965.** — Le bénéfice net de 182 578 fr. viré au compte d'exercice clos, auquel vient s'ajouter la différence sur réalisation d'actif de 32 645 fr. laisse apparaître **un boni total de 215 223 fr.**

C'est avec satisfaction que ce résultat est enregistré. La situation de notre commune dans ses finances est saine.

Elle nous permet d'envisager avec confiance l'avenir. Pourtant, si de grands investissements devront être consentis au cours de ces prochaines années : épuration des eaux et la construction de bâtiments scolaires, notre situation restera favorable.

Après plusieurs interventions, le rapport est admis.

● **Nomination du bureau du Conseil général 1966-1967.** — Propositions des partis (acceptées par levé de mains): président: M. Charles Huguenin (pop.); 1er vice-président: Roger Droz (soc.); 2e vice-président: M. Claude Chabloz (PPN); secrétaires: Denis Hirt (soc.) et M. Ch.-H. Choffet (PPN); questeurs: Mme Berthe Notz (soc.) et M. Jean-Louis Mœri (PPN).

M. Charles Huguenin (pop.), nouveau président, fait l'allocution d'usage... et la séance continue.

● **Reconduction du solde de l'emprunt conclu en 1956** auprès de la CNSA (Caisse nationale suisse d'assurance), soit 600 000 fr.

● **Les cinq ventes de terrain** sont prises en considération.

(A suivre.)

AVEC LE LIONS-CLUB. — Ce sont quelque 300 participants qui participeront au congrès du Lions-Club de la Suisse et du Liechtenstein, dès aujourd'ghui au Casino et le soir à Dixi. Dimanche matin, réception au Château des Monts.

PREMIER CONCERT PUBLIC. — Jeudi soir, devant l'Hôtel de Ville, notre musique ouvrière La Sociale a donné le premier concert public de la saison. La soirée fraîche incitait plutôt les gens à rester près d'un poste de télévision ou de radio... Néanmoins, un bon auditoire a applaudi les divers morceaux du programme, en particulier le « Carrousel de Sydney Béchet ». Le directeur, M. Aubert, a bien en main ses musiciens, lesquels semblent lui faciliter la tâche en mettant tout leur savoir dans la partie qu'ils jouent pour que l'harmonie y soit et contente chacun.

Merci pour les moments agréables que vous nous avez fait passer.

DERNIERS DEVOIRS. — Jeudi après midi a eu lieu au Temple, au milieu d'un grand concours de population, le service funèbre de M. Alfred Droz, maître de gymnastique, enlevé à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis à la suite d'un tragique accident de la circulation.

Le pasteur Perret, des Ponts-de-Martel, sut apporter des paroles de consolation et d'espérance.

M. Studer, directeur des Ecoles secondaires et de commerce apporta, lui aussi, un hommage ému au disparu.

A la famille si éprouvée va toute notre sympathie.

R. P.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: «La Guerre secrète».
CINÉMA CASINO: «Zoulou».
SPORTS: Stade des Jeanneret, match de football, Le Locle-Sports—Aarau, dimanche, à 15 h. 15
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Moderne. (dès 21 h., le No 11 renseigne).

ÉTAT CIVIL

2 juin 1966

Naissances

Schwitzerlet Winda, fille de Michel-André, monteur électricien, et d'Agnese née Damin, Bernoise.
Schläppi Jean-Luc-Pierre, fils de Jean-Pierre-Armand, technicien mécanicien, et de Marcelle-Antoinette née Girard, Bernois.

Décès

Droz-dit-Busset Alfred-Willy, Neuchâtelois, né le 15 janvier 1935, maître de gymnastique (Gentianes 1).

LES CULTES

Dimanche 5 juin

Eglise réformée évangélique. — Au temple: 7.45, culte; 9.45, culte, M. J.-L. L'Eplattenier; 20.00, culte.
Chapelle des Jeanneret: 9.15, culte.
Services pour la jeunesse: 8.30, culte de jeunesse (temple).
Les Brenets: 8.45, culte de jeunesse; 9.45, culte.
La Chaux-du-Milieu: 9.00, culte de jeunesse; 10.00, culte.
La Brévine 10.00, culte.
Deutschsprachige Kirchgemeinde (Envers 34): 9.45, Gottesdienst.
Eglise catholique romaine. — Le Locle : 6.30, 7.30 et 8.30, messes; 9.45, grand-messe; 11.00, messe et sermon en italien; 20.00, messe.
Les Brenets: 7.30, messe et sermon; 9.45, grand-messe; 19.30, prière du soir.
Le Cerneux-Péquignot: 7.00 et 9.30, messes; 14.00, vêpres.
Eglise catholique chrétienne. — Le Locle : chapelle Saint-Jean (passage du Lion-d'Or 8): 8.30, messe solennelle de la fête de la Sainte-Trinité.

Chronique neuchâteloise

NEUCHATEL : Concert public. — La Musique militaire, placée sous la direction de M. W. Haag, donnera un concert public de marches, à proximité du carrefour rue Matile, rue de Fontaine-André, rue des Petits-Chênes, samedi 4 juin, de 15 h. à 16 h.

LES CULTES

Terreaux: 7.15, culte matinal; Collégiale: 9.45, sainte cène, M. J. Vivien; Temple du Bas: 10.15, sainte cène, M. A. Perret; 20.15, culte du soir; Ermitage: 10.15, M. T. Gorgé; Maladière: 9.45, M. J.-L. de Montmollin; Valangines: 10.00, M. J.-P. Ramseyer; Cadolles: 10.00, M. J.-S. Javet. — Serrières: 10.00, M. J.-P. Ducommun.
LA COUDRE : culte du 5 juin. 10 h., M. O. Perregaux.

D'UN SPORT A L'AUTRE **D'UN SPORT A L'AUTRE**

Cyclisme

AU TOUR D'ITALIE

Une étape pour rien

Une étape pour rien : la côte de Bezzecca, au sommet de laquelle Franco Bitossi a remporté sa seconde victoire, n'a pas pu faire la décision, les favoris s'étant neutralisés. Il est vrai que cette côte de 619 m. d'élévation, tout en présentant des rampes sévères mais roulantes, offrait dans sa partie terminale un pla de plus de 3 km. Jimenez, en dépit de plusieurs tentatives, ne put, comme dans la côte de la Maddalena jeudi, distancer ses adversaires et Motta préserva facilement son maillot rose.

Le Zurichois Rolf Maurer a terminé au huitième rang, à deux secondes de son équipier Bitossi, vainqueur de l'étape. Très détendu à l'arrivée, le Zurichois déclara : « Franco a encore gagné une étape et cela va augmenter notre caisse d'équipe. Je n'ai pas eu de difficulté à rester parmi les favoris lorsque la sélection s'opéra dans la côte de Bezzacca. »

Le Genevois Binggeli, qui doit exercer une course de contrôle sur le plat en vue de préserver son chef d'équipe et leader de l'épreuve Motta d'une contre-attaque, fut distancé dans la descente de Valico Pallino, où il se montra très prudent. Il termina avec un retard de 9' 17" sur Bitossi à Bezzecca.

Classement de l'étape : 1. Bitossi, 4 h. 00' 06"; 2. Zandegu, m. t.; 3. Anquetil, 4 h. 00' 08"; 4. Taccone ; 5. Massignan ; 6. Huysmans ; 7. Motta ; 8. Maurer ; 9. Gimondi ; 10. Zilioli, m. t. Puis : 87. Binggeli, 4 h. 09' 23".

Le classement général ne subit pas de modification.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

«GEMINI 9» EST ENFIN PARTIE!

Après deux faux départs, les 17 mai et 1er juin, la cabine spatiale « Gemini 9 », pilotée par Stafford et Cernan, s'est élancée vers l'espace vendredi, à 13 h. 30 GMT, au Cap Kennedy, dans des conditions techniques et atmosphériques parfaites.

Le rendez-vous entre « Gemini 9 » et l'ATDA est réalisé, annonce-t-on officiellement.

La cabine spatiale, à 17 h. 47, se trouvait à moins d'un mille de la cible qu'elle avait pour mission de rejoindre.

On ne saura qu'aujourd'hui, à 11 h. 30 GMT, au moment de la sortie spatiale de Cernan, si celui-ci est en mesure ou non de dégager l'ouverture dans laquelle devrait s'engager le nez de « Gemini 9 ».

La NASA croit savoir que les « boulons explosifs » qui devaient permettre le larguage de la tôle antithermique de l'ATDA ont explosé imparfaitement. Si tous les boulons ont explosé comme on le croit, mais sans certitude absolue, Cernan, au cours de sa « sortie spatiale » samedi, aura des chances de dégager l'orifice d'arrimage de l'ATDA, puis Stafford tentera d'y insérer la pointe avant de sa capsule.

« Gemini 9 » et l'ATDA volent maintenant en formation, très proches l'un de l'autre. Les deux véhicules sont séparés par une distance de 15 m.

Un peu avant 19 h. GMT, la perspective d'un arrimage « Gemini 9 »-ATDA paraissait très improbable.

A Alger: Arrestation de deux Françaises et d'une Suissesse

Les ambassades française et suisse ont demandé aux autorités algériennes des informations sur l'arrestation, le 9 mai, de deux Françaises et d'une Suissesse, pour des motifs qui n'ont pas été révélés.

Les trois détenues, dont on ignore où elles se trouvent et qui n'ont pas été déférées au Parquet dans le délai légal de cinq jours, sont : Mlle Claudia Bobier, boursière du Gouvernement algérien, immatriculée au Consulat de Suisse, mais qui aurait aussi la nationalité française ; Mme Suzanne Zakine, couturière, veuve d'un médecin français, membre de la IVe Internationale, ami personnel de Trotsky, dont la femme mourut chez lui, il y a trois ans, et lui-même décédé à Alger en novembre dernier ; enfin, Mlle Lourdain, assistante sociale en Kabylie.

Selon des rumeurs non confirmées, ces arrestations seraient en rapport avec l'évasion de Ait Ahmed.

Vague de grèves en Italie

Les cheminots italiens observeront, le 14 juin, un arrêt de travail de 24 heures, à l'appui de revendications de salaires et de meilleures conditions de travail.

L'Italie est actuellement en proie à une vague de grèves. Les fonctionnaires de bureaux officiels d'enregistrement des véhicules à moteur ont cessé le travail vendredi pour un temps indéterminé, pour protester contre la suppression des gratifications. Du fait de cette grève, aucun véhicule nouveau ne peut plus être enregistré et aucun permis de conduire ne peut être accordé.

Les employés des postes ont mis fin, jeudi, à deux jours de grève qui devaient leur permettre d'obtenir de meilleurs salaires. Cet arrêt de travail constituait en outre une protestation contre la réorganisation prévue du système postal.

Les employés des services publics, mécontents du nouveau régime des traitements, menacent également de faire grève.

Saint-Domingue: Contestations

Le professeur Juan Bosch a contesté, hier soir, au cours d'une allocution radiodiffusée, la régularité des élections de mercredi et a ajouté qu'il ferait une déclaration dès la fin de l'enquête dont a été chargée une commission d'avocats du Parti révolutionnaire dominicain. Cette contestation, qui a été décidée hier soir par le Comité exécutif national du PRD, s'appliquera à tous les bureaux de vote du pays où, a dit M. Bosch, la fraude aura été prouvée. Il a demandé aux adhérents de son parti de ne se livrer à aucun acte de violence, ce qui pourrait nuire aux travaux de la commission, et de lui faire confiance. Il ne faut pas oublier, a-t-il souligné, que devant la justice il ne suffit pas d'avoir raison, il faut en outre prouver que l'on a raison.

EN QUELQUES LIGNES...

● **Pékin. — La radio de Pékin a annoncé une réorganisation du Conseil municipal de Pékin, décidée par le Comité central du Parti communiste chinois.**

● **Léopoldville. — Trois anciens officiers des forces de la rébellion au Congo, qui étaient tombés aux mains de l'armée régulière dans la province de l'Equateur, ont été condamnés à mort par un tribunal militaire siégeant mardi à Coquilhatville.**

● **Budapest. — Le Tribunal militaire a rendu son verdict dans le procès d'espionnage intenté contre trois Hongrois accusés d'avoir fourni des renseignements à la CIA américaine. Les juges ont été moins sévères que le procureur : ils ont condamné à 15 ans de détention le principal accusé M. Egedy (27 ans) ex-conseiller juridique dans une entreprise de régulation des eaux, contre lequel le procureur avait demandé la peine de mort. Le père de l'inculpé, M. Elmer Egedy (64 ans) ex-chargé de cours à la Faculté de médecine de Budapest, a été condamné à 10 ans de prison. Le troisième accusé, Asboth (63 ans) instituteur en retraite, fera 14 ans de prison.**

● **Istamboul. — Les « filets métalliques sous-marins », qui, depuis la première guerre mondiale, étaient placés entre les deux rives du Bosphore, à l'entrée de la mer Noire, ont été retirés.**

● **Léopoldville. — Le frère, la sœur et la femme de M. Bamba se sont donné la mort. M. Bamba était l'un des quatre conjurés de la Pentecôte.**

● **Barcelone. — Les 770 travailleurs de l'entreprise « Bosuga », de Mollet, près de Barcelone, ont été congédiés par la direction à la suite de leur refus d'occuper leurs postes de travail mercredi dernier.**

● **Rome. — Don Jaime de Mora y Aragon, frère de la reine Fabiola, a été condamné par défaut à neuf mois de prison par le Tribunal de Rome, pour escroquerie et émission de chèques sans provision.**

● **Shington. — Les recherches pour retrouver et récupérer la bombe à hydrogène perdue au large des côtes d'Espagne, lors de la collision d'un bombardier et d'un avion-citerne américains, le 17 janvier, ont coûté environ 30 millions de francs.**

● **Paris. — Le vénérable Quang Thiep, 41 ans, vient de commencer une grève de la faim de 20 jours dans la filiale parisienne de l'Institut bouddhique pour la propagation de foi, pour protester contre la guerre dans son pays et contre l'appui des Etats-Unis au Gouvernement Ky.**

● **La Baule. — Une jeune fille de 21 ans, Mlle Annick Benoistel, a été poignardée, jeudi vers 22 heures, en plein centre de La Baule, par un inconnu circulant à vélomoteur, qui lui a planté profondément dans le dos un couteau et a pris la fuite. La jeune fille eut la force de courir pendant 300 mètres jusqu'à son domicile, de gravir deux étages avant de s'écrouler aux pieds de sa jeune sœur. A. Benoistel a été hospitalisée. Ses jours ne sont pas en danger.**

LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

VERS LA DÉTENTE?

Le conflit qui, depuis plusieurs années, opposait dans le Sud-Est asiatique la Grande-Malaisie à l'Indonésie a été rapidement liquidé au cours d'une conférence de quelques jours à Bankok. Les deux pays qui avaient rompu leurs relations et s'engageaient dans une guerre dont l'Indonésie attendait la destruction de la Grande-Malaisie, ont décidé de renouer des relations amicales.

Ce geste d'apaisement est dû au changement de régime en Indonésie, poussée par la Chine à combattre la Grande-Malaisie et à quitter les Nations Unies. Les premiers sondages ont été faits par le Gouvernement indonésien pour réintégrer sa place à l'ONU.

Certes ces nouvelles dispositions du Gouvernement indonésien, si elles nous réjouissent, ne peuvent nous faire oublier l'atrocité des répressions qui suivirent l'échec du coup d'Etat manqué de l'automne dernier. On évalue à plus de 400 000 le nombre des tués, membres ou sympathisants du grand Parti communiste indonésien, massacrée au cours des combats entre insurgés et armée, exécutés ou assassinés dans quantité d'actions punitives. Le gouvernement annonce que 100 000 prisonniers attendent encore leur condamnation.

Le Parti communiste paye cher la légèreté avec laquelle il a suivi les directives de Pékin. La Chine communiste qui l'avait incité à prendre le pouvoir par un coup d'Etat n'a pas fait un geste pour venir au secours de ceux qu'elle avait engagé dans cette action inconsidérée de suicide.

L'autorité du président Soukarno est fortement réduite. Ce sont les généraux qui ont la situation en main, malgré les affirmations solennelles de Soukarno, qu'il reste le seul chef de l'Etat et de l'armée. La jeunesse réclame sa destitution et il semble bien que le parlement abrogera la décision qui a fait de lui le président à vie et le père de la nation. Déjà le vice-président Mohammed Hatta qui démissionna en 1957 pour protester contre la politique de « démocratie guidée» proclamée par Soukarno, pose sa candidature à la présidence de la République. Hatta fut un des compagnons d'armes de Soukarno dans la lutte pour l'indépendance de l'Indonésie. Il se sépara de lui quand Soukarno devint dictateur. Hatta était socialiste et démocrate. Il pourrait empêcher l'armée d'instaurer une dictature de droite et engager le pays dans la voie d'une démocratie sociale.

Les bruits circulent concernant la possibilité d'une détente au Vietnam. Le gouvernement de Hanoi qui avait déjà souligné son désaccord avec le Parti communiste chinois en envoyant une délégation fraternelle au 23e congrès du Parti communiste de l'URSS, aurait demandé aux communistes roumains de procéder à des sondages auprès des Etats-Unis et de la Chine en vue d'une conférence de paix. Chou En-lai devait se rendre à Bucarest au début de juin, mais il a dû renvoyer son voyage en Europe et au Caire. Sans doute à cause des difficultés croissantes du Parti communiste chinois. La débacle de la politique chinoise en Indonésie et en Afrique, le conflit entre Pékin et Moscou, les théories « trotskystes » développées par les épigones de Mao Tsé-toung, l'isolement dans lequel la Chine est tombée, tout cela a suscité une opposition au sein du Comité central et du bureau politique du Parti communiste chinois dont on parle ouvertement. En bons staliniens, les chefs actuels réagissent en multipliant les épurations jusque dans les hautes sphères de la hiérarchie du parti et de l'Etat et parmi les intellectuels, obligés de se livrer à des autocritiques dégradantes. Le culte de Mao est développé jusqu'aux plus ahurissantes absurdités. L'influence chinoise est en baisse. Cet affaiblissement ouvre des perspectives de paix. Saura-t-on le comprendre à Washington et à Hanoi ?

Détente possible aussi en Europe. Le chef du Gouvernement danois, le socialiste Krag a fait la proposition d'une conférence européenne entre l'Est et l'Ouest, conférence dont l'idée fut lancée par Gromiko, lors de sa visite au pape Paul VI. La Roumanie demande une revision du Pacte de Varsovie, tandis que l'OTAN est en pleine crise et Brejnev vient de proclamer au Congrès communiste de Tchécoslovaquie que le moment est venu de dissoudre les deux blocs militaires, ce qui impliquerait la fin de la division de l'Europe, de l'Allemagne et de Berlin. Une conférence européenne pourrait aborder ces problèmes dans un climat nouveau.

Bref, si l'on ajoute à ces signes d'espoir, le fait que sur Chypre les gouvernements de Turquie et de Grèce ont décidé d'engager des pourparlers pour résoudre le conflit et qu'à Salisbury, Ian Smith semble prêt à faire d'importantes concessions, je pense que le monde se trouve à un tournant important de son histoire et que ces foyers de détente pourraient, si les hommes d'Etat font un effort de bonne volonté, s'élargir et aboutir au règlement d'ensemble des gros problèmes et des multiples conflits qu'a laissé la dernière guerre mondiale.

JULES HUMBERT-DROZ.

BILLET VALAISAN:

Le Rawil

La Commission fédérale pour les priorités de construction des autoroutes est arrivée à la conclusion qu'il fallait écarter le Rawil pour un temps indéterminé. Ces conclusions ont été évidemment basées sur le trafic existant. Nous comprenons fort bien que les heures de pointe entre les villes suisses donnent à réfléchir et que le besoin se fait sentir d'y apporter rapidement des solutions.

Il est vrai pourtant que pour normaliser un trafic trop dense il y a deux moyens. Le premier consiste à rendre plus fluide la circulation par la création de lignes droites roulables.

Le second consiste à la disperser.

Or, il semble que la Commission a essentiellement tenu compte du premier moyen, car celui-ci agréait une fois de plus aux villes importantes.

Pour se donner bonne conscience, on utilise même les cerveaux électroniques, comme si ceux-ci tenaient compte des réalités autres que celles des chiffres qu'on leur donne à digérer.

La valse des millions ne fait peur que lorsqu'il faut les mettre dans certaines directions !

Pourtant avec peu de frais, le Simplon et le Saint-Bernard pourraient absorber une circulation bien plus considérable.

Le Rawil pourrait, sans vouloir en arriver à une autoroute immédiatement, alimenter ces deux passages alpins dans une proportion appréciable.

Il va de soi que lorsqu'on amène le flot de la circulation dans une seule direction, on en arrive à des surcharges et qu'en conséquence, il faut exécuter des travaux rapidement. Mais cette politique est injuste, elle reste contraire à l'intérêt économique de la Suisse et particulièrement des régions délaissées. Pour le Valais, le Rawil est le problème économique numéro 1.

L'économie valaisanne pour pouvoir éclore rationnellement doit posséder une voie de communication rapide avec le marché suisse. Certes, le Valaisan peut mettre son espoir dans son aérodrome qui va évidemment accélérer mais cela ne suffit pas.

Nos industriels comme nos agriculteurs doivent se rendre très souvent en Suisse centrale. Un passage leur permettrait de diminuer de trois à quatre heures le temps utilisé pour le circuit.

Personne ne peut ignorer que les intérêts des Valaisans sont de percer les Alpes bernoises, que cela soit du point de vue touristique ou du point de vue industriel et agricole.

Les intérêts valaisans se joignent en cela aux intérêts suisses, puisque notre pays a le devoir de mettre en valeur tout son territoire et que ce devoir rejoint celui de dégorger les grands nœuds routiers.

Pour son malheur, le Valaisan reste ce qu'il a toujours été, l'homme des petits problèmes. Nous avons une population qui a dû lutter durement pour mettre en valeur les plus petits recoins de terre, ce qui a créé chez chaque citoyen un état d'esprit très rattaché à la vallée, à la commune, à la propriété. Pour le Valaisan, les grands problèmes n'ont d'importance que lorsqu'ils touchent directement sa région. D'où la multitude de projets de tunnels, d'où également les longues disputes pour savoir où la route va passer.

Toutes ces discussions n'ont fait que permettre à d'autres de tirer la couverture et de repousser le percement du Rawil vers des délais non fixés.

Maintenant le vin est tiré, il faut le boire. Ce qui signifie que nous devons nous débrouiller par nos propres moyens et par l'appel aux Suisses qui ont encore un esprit confédéral.

Les techniciens nous assurent qu'il est possible d'exploiter un tunnel alpin à partir de routes forestières à sens unique. Cela est pensable et réduirait le prix de départ dans de larges proportions.

Nous croyons savoir que l'Etat de Berne ne serait pas contre la création d'une société financière et qu'elle aurait sa faveur. Nous croyons savoir que la Confédération elle-même ne serait pas hostile à une semblable solution.

Il va de soi que cette société ne serait viable que pour autant qu'elle puisse obtenir les droits de péages. Cela n'est pas impossible, mais là encore, il faudra que notre canton soit unanime, là encore nous aurons une rude bataille à mener. Mais nous restons convaincus que c'est possible.

Toutefois, il ne suffit pas de parlementer, il faut constituer la société. A ses débuts, cette société n'aurait pas besoin de capitaux considérables, mais sans ce noyau il est parfaitement inutile de vouloir aller de l'avant.

Qu'une centaine de Valaisans se mettent ensemble et le bon départ sera donné. Nous pensons que personne n'est mieux placé que Pro-Rawil pour lancer cet appel.

ALBERT DUSSEX.

Cela s'est passé dans notre pays

SAINT-LÉGIER : Un cycliste tué. — Vendredi, vers 20 h. 10, un accident mortel s'est produit sur la route de Saint-Légier à Vevey. Une camionnette vaudoise circulant en direction de Saint-Légier est entrée en collision avec un cycliste, le jeune Jean Dubath, né en 1949, domicilié à La Tour-de-Peilz. Grièvement blessé, le cycliste fut transporté à l'Hôpital du Samaritain, à Vevey, où il décéda peu après son arrivée.

BERNE : L'indice suisse des prix à la consommation. — L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'inscrivait à 225,3 points à la fin de mai. Il dépassait ainsi de 1,3 % le niveau du mois précédent (222,5) et de 5,4 % le chiffre atteint un an auparavant

SAINTE-CROIX : Vaches refoulées à la frontière. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, à la frontière française près de L'Auberson, les douaniers ont refoulé un troupeau de bêtes frisonnes importées par des paysans fribourgeois. Le bétail a repassé la frontière, pour des raisons sanitaires et douanières.

ZURICH : Découverte des effets d'Hoffmann. — Les recherches lancées sur place à la suite de la découverte du cadavre d'Arthur Hoffmann, dans la fabrique louée par son associé Angst, à Oberhausen (Rhénanie), se sont poursuivies. Elles devaient aboutir, vendredi, à la découverte de tous les effets de la victime, cachés sous une plaque de béton, qui a été brisée au cours des recherches.

LUCERNE : La prison pour de mauvais pères. — Le Tribunal criminel de Lucerne a infligé à trois pères de famille des peines de prison, pour attentats aux bonnes mœurs sur la personne de leurs filles.

L'un d'eux s'en était pris à sa fille âgée de moins de 16 ans, qui n'était apparemment pas de lui. A l'égard des autres enfants, il fut irréprochable. Il a été condamné à deux ans de prison.

Un autre, qui a commis des actes contraires à la pudeur sur la personne de ses cinq filles, a été condamné à trois ans de prison. Un troisième accusé, qui a également entretenu des relations contre nature avec toutes ses filles, et notamment avec l'aînée de l'âge de 12 ans à l'âge de 20 ans, a été condamné à dix ans de prison.